



Le créole dans les médias réunionnais

Bernard Idelson

► **To cite this version:**

Bernard Idelson. Le créole dans les médias réunionnais. Hermès, La Revue- Cognition, communication, politique, CNRS-Editions, 2003, Francophonie et Mondialisation, 3 (40), pp.128-134. hal-01593244

HAL Id: hal-01593244

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01593244>

Submitted on 26 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bernard Idelson

Université de la Réunion

LE CRÉOLE DANS LES MÉDIAS RÉUNIONNAIS

À la Réunion, les médias régionaux cristallisent la discussion, souvent âpre, sur la place à accorder ou non au créole. Dans ces espaces insulaires, francophones et créolophones, la question s'est le plus souvent posée en termes de statut et d'enjeux politiques. Avec une approche sociolinguistique, on admet évidemment la réalité réunionnaise du français (Beniamino et Baggioni, 1993, p. 166)¹. Mais dans le même temps, et dans le même espace, il s'agit de reconnaître une situation de bi-(pluri)linguisme qui nécessite des actions d'aménagement du créole réunionnais². Cette réflexion peut alors contribuer à penser une francophonie indiaocéanique dans sa dimension plurielle.

La présente contribution propose d'aborder le sujet sous deux angles. D'une part, en analysant la relation, par ces mêmes médias, du débat sur l'usage du créole dans différentes sphères, en particulier à l'école. D'autre part, en observant comment les médias locaux, essentiellement francophones, utilisent parfois le créole dans leur propre production discursive. On l'aura compris, ici, comme ou peut-être plus qu'ailleurs, langues, société et médias apparaissent intimement mêlés...

La peur des K et des W

«Y a-t-il une façon juste d'écrire le créole?» : la question posée récemment dans un titre de une de la presse locale a relancé le débat sur le choix de la graphie³. C'est la publication d'un manuel, en français et en créole, de littérature réunionnaise au collège qui a, une énième fois, occupé les colonnes des pages locales, en particulier dans la rubrique «courrier des lecteurs»⁴.

La remise en cause, par certains, de l'utilisation d'une graphie phonologique, défendue par d'autres, et utilisée dans l'opuscule, laisse apparaître une récurrence argumentative alimentée par les craintes (fantasmatisques ?) du « largage » politique. Extraits :

« [...] Et un jour, il y a eu des gens [...], à Morne Rouge, qui ont dit on va créer une langue qui est une langue de déchirure par rapport à la langue française, et donc ils ont mis des K, etc. » (*Le Jir*, courrier des lecteurs, 12/11/2003, p. 12)

« [Cet ouvrage] est la concrétisation ultime de cette politique “kiltirel” qui, depuis 20 ans a marqué La Réunion avec la caution et complicité des collectivités, toutes sensibilités politiques confondues [...] ». (*Le Quotidien*, courrier des lecteurs, 27/10/2003, p. 2).

« Quelle graphie choisir sans susciter la peur du “k” et du “w”, quoique le “k” soit maintenant devenu familier ? » (*Le Jir*, courrier des lecteurs, 18/11/03, p. 55).

« Saq moua lé pas d'accord, c'est que coméla deux trois boug la fait de grand'zétud (en français et d'aut'étranger) y dit à moua que mi conné pas cause créol et surtout mi conné pas écrire not lang' » (*Le Quotidien*, courrier des lecteurs, 31/10/03, p. 2). [« Là où je ne suis pas d'accord, c'est quand aujourd'hui deux ou trois intellectuels, qui ont fait des études en français, et d'autres étrangers, viennent me dire que je ne sais pas parler créole et surtout que je ne sais pas écrire notre langue. »]

« Ils se sont mis à plusieurs pour pondre et vendre aux profs un machin dit de “culture”, de “littérature”, un “livre pédagogique”, mais oui, destiné aux quatre classes de collègue... On y trouve en plus des k, y, w, une phonétique étonnante, des trémas curieux, des signes bizarres, une dame Pouzalgues, sans doute méridionale, inspectrice pédagogique et régionale, rien que ça, Jean-François Samlong, Axel Gauvin, Félix Marimoutou... Sachant que le créole tire son origine en grande partie du français réputé pour son orthographe difficile, on peut se demander, sauf à imaginer une arrière-pensée politique et sournoise, quel est l'intérêt d'une complication supplémentaire puisque l'écriture étymologique permettait une compréhension plus aisée. Personnellement, j'aurais tendance à trouver la publication de ce machin assez grave et plutôt triste car ce sont les enfants qu'ils assassinent. Triste de n'offrir aux jeunes Réunionnais que désespoir, souffrances passées, difficultés, ressentiments, pauvreté et pas un mot des formidables réussites locales et individuelles, liées au savoir, à la langue française, par exemple Samlong édité en français, chez Gallimard. Accrochez-vous et lisez ça : “Mé sat i fé mal nout kér/sé kan nout frèr linstititèr / i fors anou apran fransé / pou èt komm i di biyin plasé”. On se quitte non sans avoir demandé à ces messieurs dames si par hasard la première condition pour sortir de la soumission n'est pas de posséder parfaitement le français, langue de l'administration et des échanges. Apparemment et de ce côté-là, la Réunion a encore du pain sur la planche » (Éditorial du rédacteur en chef du *Jir*, intitulé « Baise à li... », 1/12/2003, p. 3).

En préambule, rappelons la difficulté à dire – en raison du caractère balbutiant d'une sociologie de l'opinion publique réunionnaise sur le sujet (Watin, 2001) – si le débat relaté, porté, par la presse, reflète ou non cette opinion publique. Il est toutefois intéressant de souligner l'image forte de réussite sociale que suscite l'école réunionnaise dans beaucoup de familles. Survalorisant le statut de la langue française par rapport à celui du créole au sein de l'institution scolaire, certains parents se montrent alors hostiles à toutes prises en compte pédagogiques de la situation de bilinguisme créole/français. Diglossie, insécurité linguistique, culpabilité, minoration constituent autant de concepts utilisés pour décrire des représentations familiales par rapport au créole à l'école (Tupin, 2003).

Il semble ensuite que le, ou, plus exactement, les discours scientifiques sur la question soient absents de la présentation journalistique, sauf s'ils contribuent eux aussi à alimenter la polémique. Les passes d'armes publiques qui opposent certains créolistes antillais au spécialiste de la genèse du parler réunionnais, R. Chaudenson, et à quelques-uns de ses collègues réunionnais, en témoignent. Le différend concerne la création récente, par le ministère de l'Éducation nationale, d'un concours de recrutement des professeurs (Capes) de langues et cultures créoles⁷.

Depuis une trentaine d'années, le créole réunionnais, à l'instar d'autres créoles dans le monde, a pourtant fait l'objet de descriptions lexicales, phonétiques et syntaxiques et d'une problématique abondantes (Armand, 1987 ; Baggioni, 1990 ; Bavoux et Robillard, 2002 ; Chaudenson, 1974, 1992 ; Carayol et Chaudenson, 1978 ; Carayol, Chaudenson et Barat, 1985,

1989, 1995; Cellier, 1985). Il a également donné matière à une production scientifique proluxe. Le laboratoire «Langues, textes et communication dans les espaces créolophones et francophones» de l'université de la Réunion, UMR 8143 du CNRS, réunit ainsi sur ce thème une équipe pluridisciplinaire, composée de linguistes, sociolinguistes, créolistes, littéraires et chercheurs en sciences de l'information et de la communication⁶.

Mais on assiste à une déviation de la réflexion sur les modalités d'écriture de la langue, perçue comme une affaire d'intellectuels qui seraient hostiles au «bon usage» courant d'une langue vernaculaire, transformée en outil de propagande nationaliste. Cette présentation médiatique du débat occulte les avancées techniques, notamment en matière de graphie⁷.

La discussion n'est pas récente et C. Marimoutou, l'un des cofondateurs de «l'écriture 77», soulignait déjà il y a quinze ans cette attitude phobique en face d'une volonté de se démarquer de l'écriture étymologique. Avec d'autres auteurs, il démontrait alors combien la lettre K s'avérait beaucoup plus fonctionnelle à l'usage, d'un point de vue linguistique, «mais terriblement conflictuelle d'un point de vue symbolique» (Neu-Altenheimer, Marimoutou, Baggioni, 1988, p. 160). Depuis lors, l'argumentation des détracteurs de l'écriture phonologique, rapportée abondamment par la presse, ne semble pas avoir varié d'un iota...

Et pourtant, dorénavant dotés par la loi d'une légitimité et d'un statut de «langues régionales», les créoles de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de la Réunion sont à la recherche de modalités d'écriture acceptées par le plus grand nombre et qui leur permettraient de préserver dans le temps leurs champs lexicaux si particuliers, leurs récits et leurs littératures.

Des propositions de traductions issues de nombreuses années de pratique littéraire apparaissent (Gauvin, 2003). Elles invitent à varier les sources, les textes et à tenir compte de l'avis de l'opinion publique (Prudent, 2003, p. 16). L'avenir réside peut-être dans une *polynomie* (Marcellesi, 1984) intégrant une polyécriture qui s'uniformiserait peu à peu à l'usage. En règle générale, il s'agit d'envisager un rapport plus libre et plus serein des locuteurs à la diversité linguistique. Des chercheurs et aménageurs réunis en colloque en février 2004 poursuivent leurs travaux visant à élaborer une graphie consensuelle⁸. Toutefois, comme à l'accoutumée, cette manifestation scientifique n'a suscité qu'un très faible écho médiatique...

Le créole longtemps interdit d'antenne

Cette difficulté d'objectivation provient donc de la propre inscription des médias réunionnais dans une sociohistoire singulière. Une rapide mise en contexte s'avère ici nécessaire.

Si l'une des premières émissions de Radio Saint-Denis, en 1938, est diffusée en créole, cette langue, comme le fait local, va être un objet de suspicion de la part des médias réunionnais, particulièrement durant la période «Debré», des années 1960, où le débat entre autonomistes (du Parti communiste réunionnais) et départementalistes (proches de Michel Debré) occupe, voire pollue, la scène politique (Idelson, 2002).

Certes, le créole n'est pas totalement absent des titres des journaux (par exemple, on retrouve plusieurs fois dans l'histoire de la presse l'utilisation du titre *Le Créole* (Técher et Serviable, 1991, p. 84). La radio propose plus tard des émissions interactives, avec des humoristes locaux qui manient avec verve ce «patois sympathique⁹». Mais le débat politique et certaines formes d'expression musicale, comme le maloya¹⁰, n'apparaissent jamais dans la programmation. De même, le créole n'est que rarement utilisé à l'antenne, ou simplement sous un aspect anecdotique ou humoristique, ce qui atteste du statut dévalorisé que lui confèrent alors les acteurs de la radio.

L'avènement des radios libres en 1981, avec les premières «radios doléances» de Radio FreeDom, marque une étape importante vers une certaine libéralisation de l'espace médiatique (Watin et Wolff, 1995). Dans ces émissions interactives, les auditeurs s'expriment pour la première fois en créole et en direct sur les ondes.

Le promoteur de Radio FreeDom, Camille Sudre, poursuivra l'expérience sur sa chaîne de télévision «pirate», Télé FreeDom, lancée en 1986. Dans les «télés doléances», les téléspectateurs interviennent également en créole. À cette même période, les publicitaires introduisent le créole dans leurs messages télévisés.

Le premier bulletin télévisé d'informations en créole sera ensuite diffusé par TV 4, une petite chaîne associative, créée par Serge Lacour en avril 1992. Mais l'expérience sera brève. En fait, si les années 1990 valorisent un credo de proximité (Idelson, 2002) partagé par l'ensemble des responsables des rédactions, l'utilisation de la langue créole à l'antenne reste cantonnée aux domaines des loisirs, de la détente ou de la variété.

Sous l'impulsion des acteurs politiques et économiques de la décentralisation, le paysage audiovisuel réunionnais va changer, avec la création de la chaîne privée Antenne Réunion. Le créole à l'antenne est très progressivement toléré dans le PAR («paysage audiovisuel réunionnais») : en 1991, Jacky Grondin et Sylvie Poulain, jeunes animateurs, inaugurent l'ouverture de l'antenne de RFO dès midi, avec l'émission «Midi à zot». Les titres des émissions sont alors éloquentes : «Radio Pays» (1994), puis «Télé-Pays» (1997), toujours sur RFO, attestent de cette volonté de produire «local». Concernant le traitement de l'information en créole, des réticences demeurent cependant.

Dans son rapport de 1996/1997 sur le paysage audiovisuel de la Réunion, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de la région Réunion interroge à ce sujet les responsables de chaînes de télévision réunionnaises (Antenne Réunion et RFO). Ces acteurs y expriment une prudence non dissimulée quant au passage éventuel du journal télévisé entièrement en créole, une mesure qu'ils estiment inadaptée à la demande des téléspectateurs, ou du moins à la représentation qu'ils s'en font.

Aujourd'hui, des langues en contact dans les médias

Il faut attendre 2001 pour qu'en premier lieu une rétrospective des événements de la semaine, puis un véritable journal hebdomadaire réalisé dans sa totalité en créole soient diffusés le samedi à 12 heures 30 sur Télé Réunion (RFO). Les promoteurs de l'initiative annoncent clairement leur engagement en faveur de la langue créole. Un titre est donné au journal télévisé : *Komsaminm* («c'est comme ça»). Et les premières éditions sont conçues comme des émissions de promotion, avec des invités (pour certains, militants identitaires culturels, engagés dans la reconnaissance du fait créole). Aujourd'hui, le journal télévisé en créole du samedi semble avoir trouvé sa place dans le paysage audiovisuel réunionnais ; l'habillage du plateau sur lequel figurait l'expression *Komsaminm* a été retiré, et le journal s'est en quelque sorte banalisé, avec un taux d'audience satisfaisant, au dire de ses concepteurs¹¹.

Notons qu'à Maurice un tel journal télévisé existe quotidiennement depuis juillet 1999 et est diffusé sur la chaîne nationale, la MBC, juste avant le journal télévisé en français. Dans cette île devenue indépendante en 1968, les hommes politiques, à la différence de leurs homologues réunionnais, n'hésitent pas, et depuis longtemps, à s'exprimer en créole (et également en anglais) dans l'espace public médiatique ou parlementaire.

Dans la presse écrite réunionnaise, la production discursive reste dominée par l'usage du français. Les journalistes ont parfois recours au créole pour reproduire tel propos d'un témoin, pour marquer d'une empreinte plus «locale» tel portrait (Mouchon, 1995, p. 20), ou encore pour user de la métaphore dans tel titre (Simonin, 1995, p. 127). Mais, en dehors d'espaces affichant un engagement en faveur de la langue, l'écriture du créole, le plus souvent étymologique, reste illustrative¹².

Parler réunionnais

En guise d'épilogue de cet état des lieux évidemment trop succinct, une double hypothèse est alors proposée.

Au cours de l'histoire des médias réunionnais, des récurrences de postures, de valeurs, d'idéologies et de représentations sont repérées, significatives du débat politique à la Réunion. La méfiance atavique vis-à-vis de l'écriture phonologique du créole réunionnais, perçue comme une menace identitaire contre le français, l'illustre; c'est ce parti pris que l'on retrouve dans le courrier des lecteurs.

Comme le rappelle J. Simonin (2003, p. 111), une situation de diglossie a prévalu (et prévaut encore ?) à la Réunion. Une langue, plus prestigieuse, le français (standard ou régional), se trouve en position dominante dans l'espace public et institutionnel. Une autre, le créole, bien qu'utilisée sous ses diverses variétés par la grande majorité de la population dans les sphères privées, est minorée, voire stigmatisée.

Et pourtant, on assisterait à présent à la transformation des pratiques langagières des acteurs, scripteurs ou locuteurs, journalistes ou « consommateurs », s'exprimant dans les médias parlés.

Il se produirait, grâce à une nouvelle forme de dynamique des langues en contact, une *hybridation* de la langue, qui prendrait l'aspect d'un nouveau *parler réunionnais* (Simonin, 2002)¹³. Les médias, surtout audiovisuels, apparaissent alors comme un lieu privilégié d'observation de ces phénomènes de mixages, voire de *légitimation* de ces nouvelles *pratiques linguistiques « ordinaires »* (Ledegen, à paraître).

Les NTIC engendrent également des pratiques langagières originales, par exemple lors des « cyberconversations » (Mattio, 2003), dans lesquelles créole, anglais et français coexistent sous une forme graphique libre. Quelques enquêtes locales font bien ressortir l'émergence d'un *parler jeune* (Bavoux, 2000; Ledegen, 2001).

La presse en ligne, si elle utilise des intitulés de site ou de rubrique en créole (*Clicanoo.com*, *Imaz Press Réunion*), reste toutefois presque entièrement francophone (Idelson, 2003, p. 46).

Ces différentes pistes montrent bien, s'il en était besoin, que les médias réunionnais offrent aux chercheurs en sciences du langage un terrain particulièrement fécond. Car, ici encore, la Réunion constitue un laboratoire social, lieu heuristique qui, malgré les tensions politiques, résurgentes du passé, peut apparaître comme un exemple prometteur de *cohabitation culturelle* (Wolton, 2003), dans le domaine des langues comme dans d'autres.

Cette hypothèse d'un parler réunionnais en émergence s'inscrit bien dans la problématique d'une francophonie composée d'espaces pluriels. Comme le concluaient déjà il y a plus d'une décennie M. Beniamino et D. Baggioni, dans leur tour d'horizon de la situation du français à la Réunion, « il est temps de sortir des interminables querelles sur la francité réunionnaise et [...] d'aborder sans complexe l'étude conjointe du créole et du français à la Réunion, sans opposer l'un à l'autre » (1993, p. 166). La description des deux situations linguistiques à la Réunion, francophone et créolophone, reste étroitement liée à ces recherches difficilement dissociables.

NOTES

1. Dans cet article intitulé « Le français, langue réunionnaise », les auteurs plagient le titre d'un ouvrage de Pierre Dumont, *Le Français langue africaine*, paru en 1990 (Paris, L'Harmattan).
2. BAVOUX C., « L'aménagement d'une graphie créole à la Réunion : réalisations, obstacles, perspectives », projet de communication, Journées scientifiques des réseaux de langue « Penser la francophonie : concepts, actions et outils linguistiques », 2-3 juin 2004, Ouagadougou, à paraître.
3. *Journal de l'Île*, édition du 12/11/2003, Une et p. 11/15.

4. POUZALGUES E. et SAMLONG J.-F. (éd.), *Littérature réunionnaise au collège, manuel d'expression française et créole*, Saint-Denis de la Réunion, Océan Editions, 2003.
5. Cette polémique peut d'ailleurs s'emparer elle aussi de la littérature scientifique : voir par exemple l'article critique de R. Chaudenson à propos du livre de J. Bernarbé, «La graphie créole», *Études créoles*, vol. XXV, n° 2-2002, p. 178-186. Des exceptions confirment néanmoins l'assertion : ainsi l'édition du *Quotidien* du 27/10/2003 (p. 16) consacre, à la même période que celle de la polémique décrite *supra*, une page entière à l'interview de Bernard Cerquiglino, délégué général à la langue française et aux langues de France au ministère de la Culture, en mission à la Réunion, sous le titre «Le créole, langue de France».
6. Le LCF-UMR 8143 est dirigé par J. Simonin. Il comprend un pôle linguistique (C. Bavoux, G. Ledegen, F. Prudent, S. Wharton, avec un sociologue du langage, F. Tupin), un pôle littérature (C. Marimoutou, V. Magdelaine) et un pôle communication (B. Idelson, J. Simonin, M. Watin, E. Wolff) qui travaillent sur plusieurs thématiques : français régional, insécurité linguistique, parlers jeunes, littérature réunionnaise, diglossie, *continuum*, créole et école, langues en contact, etc.
7. Une première graphie phonologique apparaît à la Réunion, avec «lékritir 77», suivie d'une deuxième en 1983 et d'une nouvelle proposition en 2001 nommée « tangol ».
8. Cf. note 2.
9. L'expression utilisée dans une interview radiophonique il y a une dizaine d'années par Margie Sudre, alors présidente du Conseil régional, qui se déclarait réticente à l'introduction du créole à l'école, est restée présente dans le discours de presse, évoquée comme une «bourde» médiatique particulièrement révélatrice d'une attitude «doudouiste», au sens condescendant du terme, par rapport au créole.
10. Musique et danse, à l'origine formes d'expression des esclaves ou des affranchis travaillant sur les plantations. À partir de 1970, le Parti communiste réunionnais militera pour la défense du maloya, alors interdit d'antenne, en soutenant le chanteur Firmin Viry. Le maloya n'aura véritablement accès à la diffusion publique qu'à partir des années 1980.
11. On peut également mentionner la production locale en 2003 de sitcoms «pays» ; l'un, «Kamion Bar», sur Télé Réunion, dans lequel les acteurs font un usage alterné du créole et du français (ce dernier étant plutôt dominant), et l'autre, «Kaméra Kafé», sur Antenne Réunion, déclinaison en créole d'une série métropolitaine.
12. *Témoignages*, journal du PCR, publie le premier des petits billets en créole signés «Zistin» au début des années 1980. L'écriture est inspirée de la graphie d'octobre 1977, «lékritir 77». *Le Quotidien* accueille chaque mercredi un article en créole signé par l'écrivain Jean-François Samlong (avec la graphie phonologique «tangol»).
13. La situation réunionnaise d'hybridation décrite par J. Simonin n'est pas sans rappeler celle de la Martinique analysée par F. Prudent (1981) qui repérait il y a déjà vingt-cinq ans l'existence d'un macrosystème : l'interlecte, métissage entre le créole et le français.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARMAND A., *Dictionnaire kréol réunionné/français*, La Réunion, Océan Édition, 1987.
- BAGGIONI D., *Dictionnaire créole réunionnais/français*, La Réunion, URA 1041 du CNRS/université de la Réunion [1985], 1990.
- BAVOUX C., «Existe-t-il un parler jeune à la Réunion ?», *Études Créoles*, vol. XXIII, n° 1, 2000, p. 9-27.
- BAVOUX C. et ROBILLARD DE D. (dir.), *Linguistique et créolistique, univers créoles 2*, Paris, Anthropos, 2002.
- BÉNIAMINO M. et BAGGIONI D., «Le français, langue réunionnaise», in ROBILLARD DE D. et BÉNIAMINO M. (dir.), *Le Français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 1993, t. I, p. 151-172.

- CARAYOL M. et CHAUDENSON R., «Diglossie et continuum linguistique à la Réunion», in GUEUNIER N. *et al.*, *Les Français devant la norme*, Paris, Champion, 1978, p. 175-190.
- CARAYOL M., CHAUDENSON R. et BARAT C., *Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion*, Paris, CNRS Éditions, t. I, 1985 ; II, 1989 ; III, 1995.
- CELLIER P., *Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation*, doctorat d'État, université d'Aix-en-Provence, 1985.
- CHAUDENSON R., *Le Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol., 1974.
- , *Des îles, des hommes, des langues. Langues créoles – cultures créoles*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- GAUVIN A., *Petit Traité de traduction créole réunionnais/français*, ILA/université de la Réunion, 2003.
- IDELSON B., «L'espace médiatique réunionnais, hier et aujourd'hui», *Hermès*, n° 32-33, 2002, p. 101-110.
- , (dir.), *Actes du séminaire NTIC dans l'océan Indien, usages et contenus, 29/30 avril 2002*, Upresa 8143 du CNRS/université de la Réunion, 2003.
- LEDEGEN G. (dir.), «Les parlers jeunes à la Réunion et dans l'océan Indien», *Travaux et Documents*, n° 15, UMR 6058 du CNRS/université de la Réunion, 2001.
- , «Transformations de la société réunionnaise, évolutions sociolinguistiques et médias légitimant les pratiques linguistiques ordinaires», in *Medien und kollektive Identitätsbildung. Ergebnisse des 3. Franko-Romanistenkongresses, Aachen 26.-29. September 2002* (Klaeger, Sabine/Müller, Markus, éd.), Wien, Edition Praesens, à paraître.
- MATTIO V., «Ou c ki? Identité et communication sur Internet. L'exemple du salon DOM-TOM de caramail.fr», *Études créoles*, vol. XXVI, n° 1, 2003, p. 131-156.
- MARCELESI J.-B., «La définition des langues en domaine roman: les enseignements à tirer de la situation corse», dans *Actes du XVII^e congrès de linguistique et philologie romanes*, vol. V, «Sociolinguistique des langues romanes », 1984, p. 307-314.
- MOUCHON J., «Polymorphie de la représentation politique dans les médias réunionnais», *Études de communication*, n° 17 (J. Simonin, dir.), université de Lille 3, 1995, p. 111-125.
- NEU-ALTENHEIMER I., MARIMOUTOU J.-C. C. et BAGGIONI D., «Névrose diglossique et choix graphiques», in *Cuisines/identités* (D. Baggioni et J.-C. C. Marimoutou, dir.), URA 1041/université de la Réunion, 1988, p. 159-177.
- PRUDENT F. «Diglossie et interlecte», *Langages*, n° 61, 1981, p. 13-38.
- , «Développer la traduction en pays créole», in *Petit traité de traduction créole réunionnais/français*, ILA/université de la Réunion, 2003, p. 10-17.
- SERVIALE M. et TECHER K., *Histoire de la Presse à la Réunion*, Saint-Denis de la Réunion, Ed. ARS. Terres créoles/IRAD, 1991.
- SIMONIN J. (dir.), «Médias et communication dans un espace régional», *Études de communication*, n° 17, université de Lille 3.
- , «Parler réunionnais?», *Hermès*, n° 32-33, 2002, p. 287-296.
- , «Médias de contact et contact de langues. Le cas réunionnais», in *Anciens et nouveaux plurilinguismes* (G. Ledegen, Éd.), Cortil-Wondon, EME, 2003, p. 101-112.
- TUPIN F. (dir.), *École et éducation. Univers créoles 3*, Paris, Anthropos, 2003.
- WATIN M. (dir.), *Communication et espace public. Univers créoles 1*, Paris, Anthropos, 2001.
- WATIN M., et WOLFF E., «L'émergence de l'espace public à la Réunion», *Études de communication*, n° 17, université de Lille 3, 1995, p. 19-35.
- WOLTON D., *L'Autre Mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.